

Hausse des prix

tration et cela très récemment. Je l'attribue au programme de restriction des dépenses publiques. Lorsque les dollars cessent d'affluer librement, chacun devient naturellement plus soucieux de tirer profit davantage de chaque dollar. Je présume que la même chose se produit dans le cas des administrations provinciales et municipales. Un autre facteur contribuant à l'efficacité au niveau des administrations provinciales est la nouvelle loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, adoptée récemment par le Parlement, laquelle a transféré aux provinces la responsabilité de la gestion et du financement des programmes à frais partagés dans les domaines de la santé et de l'enseignement. Ainsi, dorénavant, les administrations provinciales posséderont un stimulant plus important pour réduire les coûts, du fait qu'elles devront elles-mêmes conserver toutes leurs épargnes au lieu d'en partager la moitié avec l'administration fédérale.

Je ne veux pas dire que dans l'administration fédérale tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Mais je pense que l'on a fait des progrès importants vers une plus grande efficacité. Évidemment, on devra progresser davantage à l'avenir, mais néanmoins le progrès réalisé facilitera le contrôle du fardeau fiscal croissant du secteur privé, ce qui limitera la composante fiscale des prix qui incombe à tous les citoyens. L'état économique et fiscal, associé au budget du 31 mars dernier, injectera, comme tout le monde le sait, environ 1.8 milliard de dollars pour stimuler l'économie au cours de l'année financière 1977-1978, et dont une moitié ira aux consommateurs et l'autre aux entreprises.

La part allant aux consommateurs servira à stimuler la croissance des dépenses de consommation et celle allant aux entreprises, combinée bien sûr avec la hausse des dépenses de consommation, procurera un élan très nécessaire aux investissements des entreprises. Une hausse des investissements signifie par conséquent que la capacité productive en place aura augmenté lorsque la demande reprendra et qu'il faudra davantage de capacité. Réciproquement, l'accroissement de la capacité signifie une plus grande stabilité des prix. En outre, avant le budget du 31 mars dernier, l'administration fédérale a établi une série de mesures fiscales expansionnistes, dont la réduction des impôts sur le revenu des particuliers, à la suite de l'indexation, de la baisse des prestations d'assurance-chômage et de l'expansion des programmes de création d'emplois.

Ces mesures combinées aux initiatives contenues dans le budget maintiennent la poussée expansionniste de la politique fiscale fédérale établie initialement dans le budget de novembre 1974 qui, incidemment, nous a permis, mieux que tout autre pays industrialisé, d'affronter la récession mondiale. D'ailleurs, dans le rapport de l'OCDE, cette organisme internationale en faisait mention, en soutenant que le Canada avait une performance économique supérieure à la moyenne des pays industrialisés. Par conséquent, au cours de l'année financière 1977-1978, l'administration fédérale prévoit un besoin de liquidités de l'ordre de 8.5 milliards de dollars. Ce grand besoin de liquidités, monsieur le président, commencera à baisser sensiblement au fur et à mesure que l'économie résorbait son inertie.

Je dois faire remarquer à ce moment-ci que ces liquidités, étant donné les circonstances actuelles, ne sont pas de nature inflationniste. Elles constituent plutôt un soutien essentiel à l'activité économique. Tenter de les réduire trop hâtivement

mettrait en péril, à mon humble avis, le redressement de la production et la baisse du taux de chômage qui sont en cours à l'heure actuelle.

En résumé, l'état actuel de la politique fiscale est à la fois de caractère anti-inflationniste et expansionniste. Cette politique est de caractère anti-inflationniste parce qu'elle se fonde sur la restriction des dépenses de l'administration fédérale, et elle est de caractère expansionniste parce qu'elle suppose un déficit important. C'est la politique qu'il faut adopter, à mon humble avis, à l'heure actuelle, alors que la stagflation, comme on l'appelle, constitue le problème numéro un chez nous. En ce qui concerne la politique monétaire, qui est l'autre principale composante de la politique de gestion de la demande, le bill proposé par l'honorable député de Bellechasse la modifierait assez radicalement. Je cite une traduction de l'énoncé du gouverneur de la Banque du Canada dans son rapport annuel de 1975:

Le principe de base sur lequel s'appuie la politique monétaire canadienne continue à viser l'accroissement de la masse monétaire selon un rythme capable de correspondre au taux satisfaisant de la croissance économique réelle et à un certain ralentissement du taux de la croissance des prix.

Et dans ce même énoncé, la Banque a annoncé la signification de cette déclaration en annonçant trois intervalles de taux de croissance de la monnaie et des dépôts à vue qui diminuent progressivement, comme tout le monde le sait. Le premier taux n'était pas inférieur à 10 p. 100, mais bien en-dessous de 15 p. 100, mesuré à partir de la moyenne des trois mois, cela étant centré sur le mois de mai 1975. Jusqu'à l'été 1976, et après deux hausses du taux d'escompte, la Banque avait réussi à ramener la croissance à la limite inférieure de l'intervalle.

Vers la fin d'août, la Banque du Canada, en tenant compte des intentions qu'elle avait exprimées, a annoncé une baisse de l'intervalle visé de 8 à 12 p. 100. Afin de s'en tenir à cet intervalle, la banque a dû abaisser le taux d'escompte à quatre reprises pour l'amener au niveau actuel de 7½ p. 100. Ce qui devait encourager par conséquent les entreprises et les particuliers à accroître leurs dépenses et à remettre l'économie en marche. En octobre, la Banque du Canada a annoncé une autre réduction de l'intervalle des taux, ceux-ci variant de 7 p. 100 à 11 p. 100 à compter de juin 1977. Monsieur l'Orateur, voilà la politique monétaire de notre pays à l'heure actuelle.

J'ai affirmé qu'une politique prudente de gestion de la demande est essentielle à la réduction du taux d'inflation et non pas la prolongation des mesures de contrôle. Des mesures de contrôle temporaires s'imposaient pour permettre de réduire plus rapidement le taux d'inflation. Si des mesures de contrôle n'avaient pas été imposées à l'automne de 1975 et si les augmentations salariales étaient demeurées de l'ordre de 15, 20 et même 30 p. 100, niveau auquel elles s'établissaient avant l'imposition des mesures de contrôle, les coûts, en termes de perte de production et d'emplois, auraient été énormes. Si tel avait été la situation, de vives pressions auraient été exercées sur le gouvernement pour qu'il se décide à agir sur la politique de gestion de la demande qui, en s'adaptant aux augmentations démesurées des salaires et des prix, aurait alimenté l'inflation et aurait rendu le rajustement final et inévitable d'autant plus coûteux.

La plus importante contribution des mesures de contrôle à la «lutte contre l'inflation» réside dans le fait qu'elles ont empêché ce dilemme de surgir. Grâce aux mesures de contrôle et à une politique prudente de gestion de la demande, ce danger est